



Desaccord sur la valeur locatif

Par **marsu2003**, le 14/05/2012 à 15:57

Bonjour,

Après une dure bataille pour divorcer, nous avons un désaccord mon ex mari et moi sur la part de la vente de notre maison.

Nous avons pu vendre notre bien immobilier, la banque a été remboursée sans problème. Sauf que nous sommes en désaccord sur la valeur locatif que mon mari exigé. Je précise que j'ai continué à payer l'emprunt des banques durant 23 mois (le temps de vente) accord des deux parties.

Aujourd'hui la valeur locative estimée par deux agences ne plait pas à mon ex mari puisque c'est en sa défaveur.

Combien de temps le notaire peut il garder l'argent car il attend notre entente pour nous donner notre solde.

Y'a-t-il des démarches pour récupérer la sommes dormant auprès du notaire car la somme n'est pas négligeable ?

Merci

Par **Afterall**, le 14/05/2012 à 17:42

[citation]Combien de temps le notaire peut il garder l'argent car il attend notre entente pour nous donner notre solde.

Y'a-t-il des démarches pour récupérer la sommes dormant auprès du notaire car la somme n'est pas négligeable ? [/citation]

La détention par le notaire peut durer longtemps...

En fait aussi longtemps que vous n'aurez pas trouvé une solution à votre problème...

Et dans votre cas, il n'y a que le tribunal qui puisse trouver une issue.

Le mieux est donc que chacun fasse un effort pour trouver une solution amiable. Il est également possible, pour solutionner partiellement votre problème de "*vous entendre*" avec votre ex pour cantonner une partie du prix de vente en séquestre chez le notaire (équivalente au montant qui fait litige) et de partager le reste...